

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Archambault

<https://www.cadre21.org/membres/5c93936ecc93aa5f220dacf7>

Date d'obtention : 2023-11-17 14:22:52

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- \* Ne JAMAIS regarder le contenu du téléphone.
- \* Suivre les étapes de la trousse lorsque la victime ou un ami de la victime vient me voir.
- \* Que l'on ne répond pas du service de police et qu'il doit faire sa propre démarche.
- \* D'expliquer les interventions lors d'un acte malveillant, mais de ne pas questionner, de confisquer rapidement le téléphone et d'appeler la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai en mesure d'intervenir de façon uniforme et professionnelle et surtout, de me protéger légalement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Leur intégrité physique et psychologique. Je serai dans la bienveillance et non dans le jugement. Je ne regarderai JAMAIS le contenu du téléphone.